

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Styrofan® D 422

UFI: P6D6-6K1N-700X-VYKN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: matière première, uniquement pour usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Dispersion aqueuse d'un polymère à base de:styrène, 1,3-butadiène

Ingrédients soumis à réglementation

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène

Teneur (W/W): > 0 % - < 0,2 % Skin Sens. 1B

Numéro CAS: 68610-51-5 Repr. 2 (foetus)

Numéro-CE: 271-867-2 Aquatic Chronic 4

Numéro d'enregistrement REACH: H317, H361d, H413

01-2119496062-39

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): > 0 PPM - < 450 Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

PPM Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 2634-33-5 Skin Irrit. 2
Numéro-CE: 220-120-9 Eye Dam. 1
Numéro d'enregistrement REACH: Skin Sens. 1A
01-2120761540-60 Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1 Facteur M - aigüe: 1 Facteur M - chronique: 1

H318, H315, H330, H302, H317, H400, H410

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,036 %

L'estimation de la toxicité aiguë:

par voie orale: 450 mg/kg

Inhalation: 0,21 mg/l (poussières/brouillards)

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Teneur (W/W): > 0 PPM - < 15 Acute Tox. 3 (par voie orale)

PPM Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 55965-84-9 Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Corr./Irrit. 1C

01-2120764691-48 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro INDEX: 613-167-00-5 Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 100
Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1C: >= 0,6 % Skin Sens. 1A: >= 0,0015 % Eye Dam./Irrit. 1: >= 0,6 % Skin Corr./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 % Eye Dam./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Dangers: Aucun risque prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Pas de dangers particuliers connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Pas de données disponibles.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Après une longue période de stockage, il se peut que de faibles quantités de monoxyde de carbone se forment. D'après nos connaissances, la Valeur Limite d'Exposition Profesionnelle (VLEP) n'est pas dépassée pendant une utilisation normale. L'accès aux réservoirs/cuves ne doit être fait qu'après leur nettoyage intensif et quand il est assuré qu'il n'y a plus de vapeurs résiduelles. La législation nationale ainsi que les normes internationales concernant les espaces confinés doivent être prises en compte. En cas de doute, la concentration de monoxyde de carbone doit être déterminée.

Mettre en œuvre des mesures techniques de protection appropriées pour prévenir la libération du produit lors de la manipulation et du traitement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Stocker à l'abri du gel.

Protéger des températures inférieures à :5 °C Protéger des températures supérieures à :60 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

Etat physique: liquide, dispersion

Couleur: blanc(he)
Odeur: aromatique(s)

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

Données relatives à : eau
Point de fusion: 0 °C
----Données relatives à : eau

Point d'ébullition: 100 °C

.....

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair:

non applicable

Température d'auto-inflammation:

Pas de données disponibles.

Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'une utilisation appropriée. Valeur du pH: 7,3 - 8,3 (DIN ISO 976) Viscosité dynamique: 30 - 150 mPa.s (DIN EN ISO 3219)

(23 °C, 100 1/s)

60 - 300 mPa.s (DIN EN ISO 2555 (RVT))

(23 °C)

Solubilité dans l'eau: partiellement soluble

(15 °C)

Solubilité (qualitative) :

Pas de données disponibles.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Pas de données disponibles.

Données relatives à : eau

Pression de vapeur: 23,4 hPa

(20 °C)

Données bibliographiques.

Densité relative:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Densité: env. 1,01 g/cm3 (ISO 2811-1)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

Teneur en eau supérieure à 10 %.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Teneur en solide: 49.0 - 51.0 % (DIN EN ISO 3251)

Autres informations: Intervalle de taille des particules: < 0,1 µm - 10 µm

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes

selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi

d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Réactions avec

Réaction avec:

air

l'eau/l'air:

Gaz inflammables: non Gaz toxiques: non Gaz corrosifs: non Fumée ou brouillard: non Peroxydes: non

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas Peroxydes:

tendance à former de peroxyde.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions. Après une longue période de stockage, il se peut que de faibles quantités de monoxyde de carbone se forment.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 - 10.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Si le produit adhère à la peau, une irritation est possible lors du séchage.

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

page: 10/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour effectuer une évaluation de l'effet de la substance sur la toxicité pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition par inhalation répétée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

page: 11/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Cette information provient de produits de composition analogue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE) Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) > 100 mg/l, boue activée, ménagère (DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P. C)

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit peut être éliminé largement de l'eau par des processus abiotiques, par exemple par adsorption sur les boues activées.

Données sur l'élimination:

> 70 % réduction du COD (OCDE 302B; ISO 9888; 88/302/CEE,partie C) S'élimine facilement de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

page: 12/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Pas de données disponibles.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu.

Les données écologiques mentionnées ont été déterminées par analogie.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport: Groupe d'emballage:

Pas applicable

Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

page: 14/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

<u>Transport aérien</u> <u>Air transport</u>

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable

Page applicable Environmental Net applicable

Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: Applicable hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

page: 15/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens. sensibilisation de la peau Repr. Toxicité pour la reproduction

Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Acute Tox. Toxicité aiguë Skin Irrit. Irritation de la peau

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Date / mise à jour le: 29.08.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 21.08.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Styrofan® D 422

(ID Nr. 30041944/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 20.10.2025

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée Eve Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au foetus. H361d H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H330 Mortel par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. H302 Très toxique pour les organismes aquatiques. H400 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H301 Toxique en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H310 + H330 Mortel par contact cutané ou par inhalation. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.